

Datum: 18.04.2015

24heures

Hauptausgabe

24 Heures
1001 Lausanne
021/ 349 44 44
www.24heures.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 31'421
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich



Themen-Nr.: 310.019
Abo-Nr.: 310019
Seite: 3
Fläche: 100'480 mm²

Le nombre de femmes de ménage déclarées a explosé

Depuis l'introduction de la loi sur le travail au noir en 2008, les employées de maison sont toujours plus nombreuses à sortir de l'ombre. Mais les mentalités doivent encore évoluer



Ménages
Avant, les femmes travaillaient en complément du salaire du mari. C'est maintenant souvent leur revenu principal. PHILIPPE MAEDER



L'essentiel

● **Anniversaire** Chèques-emploi facilite les formalités pour l'employeur depuis dix ans

● **Statistiques** Mais deux tiers des femmes de ménage ne sont toujours pas déclarées en Suisse

● **Mentalités** Employeurs comme employées rechignent encore à franchir le pas

Pascale Burnier

Au Mexique, elle était avocate. Mariée à un Suisse et installée dans le canton depuis cinq ans, Marina, 46 ans, partage aujourd'hui son temps entre son travail de mère au foyer et celui de femme de ménage. Parce qu'un salaire ne suffit pas, elle s'active six heures par semaine chez des privés à 25 fr. net de l'heure, et trois heures pour une entreprise à 22 fr. net. Rien de honteux. Marina le dit, malgré sa formation, elle aime exercer ce métier, être en dehors de la maison, et ramener un peu d'argent pour la famille. Travailler au noir? Impensable pour cette juriste.

Comme Marina, les employées de l'économie domestique sont toujours plus nombreuses à être déclarées. En 2014, 3390 femmes de ménage pour 5329 employeurs ont utilisé Chèques-emploi. Le succès est phénoménal pour ce système permettant de déclarer facilement un employé de l'économie domestique. Entre ses débuts en 2005 et l'an dernier, Chèques-emploi a enregistré une augmentation de 1200% du nombre de femmes de ménage déclarées. Un boom qui s'observe également à la Caisse cantonale vaudoise de compensation, qui assure la majeure partie des employés de l'économie domestique. Aux personnes qui utilisent Chèques-emploi, il faut alors ajouter près de 7600 employeurs de femmes de ménage en 2014 qui se sont affiliés directement. En 2008, ils n'étaient que 4750.

A l'unisson, tous attribuent cette hausse spectaculaire à l'entrée en vigueur

de la loi sur le travail au noir en 2008. «Cela a induit une vaste prise de conscience chez les employeurs et les employées», observe Stephen Sola, vice-directeur de la Caisse cantonale de compensation. «La simplicité de Chèques-emploi a aussi séduit le public», relève Isabelle Perrin, responsable de l'information à Chèques-emploi. Depuis le début du mois, ce système, lancé il y a dix ans par l'Entraide protestante, a d'ailleurs franchi un pas de plus en offrant une plate-forme en ligne pour gérer le salaire et les cotisations des femmes de ménage. Déjà un succès.

Reste que le secteur de l'économie domestique est pour beaucoup encore rongé par le travail au noir. Combien de travailleuses de l'ombre lustrant les sols des foyers vaudois? «Impossible de le chiffrer», affirme François Vodoz, chef de la Division contrôle du marché du travail et protection des travailleurs vaudois. Selon une étude de 2007 du syndicat Unia, 125 000 femmes de ménage travailleraient en Suisse. Les 65% d'entre elles seraient au noir. «La situation s'est globalement améliorée, mais une majorité de personnes ne sont pas déclarées», affirme Jean Kunz, secrétaire régional d'Unia Vaud. Grâce au contrat type qui fixe un montant de salaire minimum, aux Chèques-emploi et à la loi, on est passé de la jungle au Moyen Age.»

«Les femmes de ménage jonglent parfois avec douze employeurs et doivent se battre pour qu'on leur paie leurs vacances»

Isabelle Perrin Juriste et responsable de l'information à Chèques-emploi

Contactée via une petite annonce, Vera, 35 ans, articule trois mots de français avant de demander à son mari de traduire. Il y a deux mois, cette Portugaise a rejoint son conjoint déjà installé à Lausanne. Ses enfants, eux, sont restés au pays. Faute d'argent. Depuis, Vera enchaîne les ménages non déclarés pendant que son mari s'active sur les chantiers. Les

avantages d'une couverture sociale? Une préoccupation bien lointaine pour cette famille prête à tout pour atteindre le minimum vital.

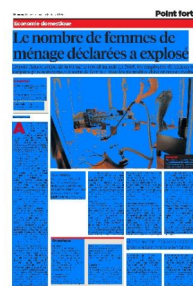
Quelques coups de fil suffisent à observer que de nombreuses femmes sont prêtes à travailler au noir. Daniela, 64 ans, lutte contre cela. «Beaucoup de femmes cherchent à faire des heures de ménage ou des gardes d'enfants. Il y a de la concurrence et celles au noir coûtent moins cher.» Cette Portugaise a enseigné le français à des migrants dès 1998 en Suisse. Jusqu'au jour où elle a perdu son emploi. Mère célibataire de cinq grands enfants, elle n'a pas eu le choix. Depuis, elle aligne les ménages. Avec huit heures fixes par semaine et des appels d'une entreprise

de nettoyage qui l'emploie aléatoirement, Daniela ne tourne pas. «En moyenne, j'ai 1400 fr. de salaire par mois.» Consciente des avantages d'être déclarée, Daniela le demande à ses employeurs. «Si je tombe sur quelqu'un qui ne veut pas me déclarer, je le fais moi-même. Et tant pis pour la baisse de salaire. Mais cela devient difficile de trouver des employeurs prêts à payer un prix correct. L'autre jour, une femme voulait me rémunérer 30 francs par jour pour garder son enfant du matin au soir!»

Des situations très précaires

Car c'est aussi le visage de l'économie domestique qui s'est modifié. «Alors qu'auparavant beaucoup de femmes faisaient cela comme complément au salaire de leur mari, aujourd'hui elles vivent des ménages. Elles jonglent parfois avec douze employeurs et doivent se battre pour qu'on leur paie leurs vacances», constate Isabelle Perrin. A la permanence téléphonique de Chèques-emploi comme au cours de droit du travail offert, on voit aujourd'hui de nombreuses migrantes arrivées des pays du sud de l'Europe. «Ce sont

toujours des personnes dans des situations précaires. Bien souvent, il s'agit de leur premier emploi puisqu'elles ne parlent pas la langue. Mais plus on s'éloigne des centres urbains, plus il y a de Suissesses dans des situations tout aussi délicates.» Parmi ces femmes, il y a aussi des sans-papiers. «Nous ne posons pas la question.



Avec ou sans statut légal en Suisse, pour nous l'important est que chacun a des droits comme tout employé. Le moindre mal est donc de déclarer sa femme de ménage», soutient Isabelle Perrin.

Mais le travail est encore long. Et les mentalités lentes à modifier. «La plupart des employeurs connaissent leur obligation de déclarer. Certains peinent toutefois à comprendre qu'il faut payer les employées en cas de maladie, estime Isabelle Perrin. Il faut aussi convaincre ces dernières. Mais lorsqu'on leur explique qu'elles ont droit à des allocations familiales, à des vacances payées, à un certificat de travail pour chercher un logement, ou encore, à terme, à une rente AVS, elles comprennent alors l'importance d'être déclarées.»

En pratique

Que dit la loi?

Entrée en vigueur le 1er janvier 2008, la loi sur le travail au noir impose que tout employé cotise aux assurances sociales, paie selon les cas des impôts. Si l'employeur engage une personne sans autorisation de séjour même en s'acquittant des charges sociales, cela est considéré comme du travail au noir. Les sanctions vont de l'amende à la dénonciation pénale.

Comment déclarer son employée?

Créé en 2005 par l'Entraide protestante, le service Chèques-emploi permet aux employeurs de déléguer

audit service le versement des charges sociales. Pour ceux qui le désirent, un nouveau système sur Internet vient encore faciliter le procédé. Tout employeur peut évidemment s'affilier directement auprès d'une caisse pour payer ces charges sociales.

A quel prix?

Le contrat type pour le personnel des ménages privés prévoit un salaire brut minimal de 18 fr. 55 de l'heure pour un employé non qualifié. Chèques-emploi refuse de déclarer les salaires pour des femmes de ménage en dessous de 20 fr. net de l'heure (indemnité pour les vacances non comprises).

«Les cas sont souvent repérés grâce à des dénonciations»

● Avec de plus en plus de femmes de ménage déclarées, le secteur de l'économie domestique fait sa place dans le tissu économique vaudois. Rien que pour les utilisateurs de Chèques-emploi, la masse salariale brute se monte à près de 100 millions de francs en dix ans, soit plus de 3 millions d'impôts pour cette période. La lutte contre le travail au noir dans ce secteur n'est donc pas négligée, malgré sa complexité. «Ce type de travail est plus difficile à contrôler car il est moins visible, il se passe entre les murs des foyers, explique François Vodoz, chef de

la Division contrôle du marché du travail et protection des travailleurs vaudois. Contrairement aux chantiers qui sont régulièrement inspectés, il est complexe de faire des contrôles au sein d'un domicile privé.» Le Canton affirme pourtant se pencher régulièrement sur des cas suspects de travail au noir dans l'économie domestique. «Ces situations sont souvent repérées par recoupement ou grâce à des dénonciations, précise François Vodoz. Lorsque nous avons une situation suspecte, nous a traitons comme n'importe laquelle et nous instruisons.»